

## Chapitre XI

### **La Force Publique et la marche du Congo vers l'indépendance (1947-1960)**

La Force Publique marqua d'un accent particulier les événements de l'indépendance du Congo. Au lieu que les soldats congolais fussent exclus de l'histoire du moment, ils en furent plutôt des acteurs déterminants.

Pour comprendre ce rôle, il est nécessaire d'aborder la question de l'africanisation des cadres dont on voulait les exclure, de la mutinerie qui fut la manifestation de leur mécontentement et de la création de l'Armée Nationale Congolaise qui devait succéder à la Force Publique.

#### **1. L'africanisation des cadres de la Force Publique (1947-1960)**

La question de l'accession des Congolais au grade d'officier fut inscrite à l'ordre du jour de la Commission n°2 du Conseil de Gouvernement, lors de la séance du 4 novembre 1947, présidée par le Procureur Général Guebels.

Au cours de cette séance, le Général Gilliaert, Commandant en chef de la F.P., avait expliqué que cette institution avait un besoin urgent de gradés instruits, de spécialistes et d'ouvriers qualifiés. Ce besoin résultait de l'expérience de l'effort de guerre militaire, de la nécessité de modernisation de la F.P et des multiples contingences dues aux armements nouveaux et à la complexité des situations du champ de bataille moderne. Car les Alliés étaient unanimes, pendant la guerre, à dire qu'il était tout à fait possible de confier, à des Noirs, des armes perfectionnées et des commandements de petites unités, à condition qu'ils aient une instruction de base suffisante. De plus, il fallait se mettre à l'évidence que les ressources budgétaires limitées interdisaient à la F.P. un accroissement considérable de l'encadrement

européen. Le Général proposait d'envoyer certains éléments choisis et instruits à l'École Royale Militaire de Belgique.<sup>594</sup>

Les membres de la Commission trouvaient la proposition du Général soit prématurée soit irréaliste. Pour M. Dafwe, il était prématuré d'envisager la formation d'officiers congolais. Pour M. Cousin, M. le Président Guebels et Mgr Six, il était dangereux d'envoyer des Congolais faire des études à la métropole parce que les candidats couraient un risque de déracinement. Seul M. Bock fut d'accord avec le projet du Général.

Des efforts étaient faits, depuis 1953, pour préparer des jeunes Congolais à la carrière d'officier.

Par ordonnance n° 48/458 du 3 septembre 1959, une *Ecole d'adjudants* fut créée à Luluabourg, conformément à l'annonce qui en fut faite en 1958.<sup>595</sup> En 1959, le Gouverneur Général intérimaire, André Schöller, donne l'ordre au Général Janssens de nommer des sous-officiers gradés.

Par ordonnance n° 81/65 du 15 octobre 1959, les 9 premiers Congolais furent promus adjudants à la date du 1<sup>er</sup> octobre 1959.<sup>596</sup> Non content de cette injonction, le Général Janssens - cet homme qui se méfiait, par principe, de tout projet de promotion des soldats congolais - voulut encore imposer à ces hommes de faire encore, après leur nomination, deux années d'études à l'école des sous-officiers de Luluabourg, alors qu'à moitié illettrés, ils étaient dans l'incapacité de suivre ces cours. Heureusement qu'ils en furent finalement dispensés.<sup>597</sup>

De nombreux indices d'une détérioration de l'esprit des soldats sont signalés à partir de décembre 1959. Certains soldats achètent même des cartes de partis politiques ou détournent des armes et des munitions. La hiérarchie réagit avec fermeté ; les soldats indisciplinés sont renvoyés ou condamnés.

Des rumeurs les plus fantaisistes contribuent au pourrissement dangereux de la situation.

Lors de la Table Ronde politique, qui se tint du 20 janvier au 20 février 1960, le problème de l'africanisation des cadres ne préoccupa pas tellement

---

594 A.P.G.L., Conseil du Gouvernement 1947, Commission n° 2, Séance du mardi 4 novembre 1947 à 14 heures 30.

595 B.A., (1959), p. 2241.

596 Ordonnance n° 81/65 du 15 octobre 1959, Annexe A du B.A., n° 52 (28 décembre 1959), p. 159. En juin 1960, 24 nouveaux adjudants furent promus portant à 33 le nombre de militaires congolais accédant à ce grade. Voir, en annexe IV, la liste des 9 premiers adjudants et des 24 suivants.

597 WILLAME, J.C., Op.cit., p. 124.

les leaders congolais, encore moins celle des militaires. Les rares interventions de Joseph Kasa-Vubu et de Daniel Kanza suggéraient que l'on puisse, d'ores et déjà, amorcer une certaine évolution en envisageant, par exemple, la possibilité pour un gradé congolais de franchir la barrière de sergent-major ou l'envoi des jeunes Congolais à l'École Royale Militaire. Ce qui était déjà chose faite.<sup>598</sup>

Réagissant à ces interventions sur le sort de la F.P. après l'indépendance, De Schrijver déclara, le 17 février 1960, ce qui suit :

*« On a posé de nombreuses questions au sujet de l'armée. L'armée est mise à la disposition du pouvoir pour le maintien de l'ordre et rien n'est changé à cet égard. La Force Publique est une force dont on a souvent dit qu'elle est un modèle de l'espèce ; elle agit dans l'intérêt supérieur du pays et si, elle n'est pas toujours sympathique, elle est en tout cas nécessaire. Il lui faut discipline et hiérarchie : le gouvernement belge ne saurait admettre qu'il en fut autrement dans l'avenir ».*<sup>599</sup>

Patrice Lumumba, quant à lui, voulait seulement savoir si, le 1<sup>er</sup> juillet 1960, les officiers et sous-officiers belges en service à la F.P., seraient cédés à l'armée congolaise et si les bases de Kamina et de Kitona seraient encore nécessaires à partir de cette date. De Schrijver répondit qu'après le 30 juin, la F.P. resterait ce qu'elle était maintenant, c'est-à-dire, une force destinée à la défense des frontières, du maintien de l'ordre et de certaines opérations de gendarmerie.<sup>600</sup>

Le 26 février 1960, Jean Bolikango, leader du PUNA, déclarait que le Congo n'avait pas demandé son indépendance pour qu'au 30 juin 1960, il soit mis à feu et à sang pour satisfaire aux ambitions personnelles et démagogiques de quelques individus.<sup>601</sup>

Le 3 mars 1960, Lumumba, au cours d'un dîner organisé par le Cercle Mars et Mercure de Léopoldville, au Restaurant La Devinière, prend position sur la question de l'africanisation des soldats :

*« Ce n'est pas parce que le Congo est indépendant que nous pourrions faire d'un soldat de 2<sup>e</sup> classe un général (...) Nous ne voulons pas d'une administration médiocre (...) Nous n'avons nulle intention de mettre les fonctionnaires (belges) à la porte. »*<sup>602</sup>

---

598 MARLIÈRE, L, Art.cit., p.78.

599 CRISP, « Les répercussions des événements congolais sur la situation et les décisions politiques en Belgique », Courrier Africain, 72, 14 (15 juillet 1960), p. 4.

600 Ibid.

601 Ibid.

602 VANDERSTRAETEN, L.F., Op.cit., p.101.

Pareille déclaration déclencha une série de revendications militaires et de menaces contre la sécurité du Congo après la proclamation de l'indépendance.

L'état d'esprit des soldats de la F.P. était fortement entamé par une intense activité politique menée clandestinement dans les camps militaires. Des tracts furent même expédiés par des militants communistes d'Anvers et distribués dans les camps où l'on affirmait qu'il n'y aurait pas de véritable indépendance tant que la hiérarchie militaire ne serait pas bouleversée au profit des Congolais et tant que les officiers européens ne seraient pas évincés.<sup>603</sup> Sur d'autres tracts diffusés par les politiciens localement, on pouvait lire, entre autres, ce qui suit :

« On refuse de nommer parmi vous des officiers...sous prétexte que vous êtes incapables de commander un peloton ou une compagnie, alors que des gens qui, comme vous, n'étaient rien hier, sont appelés maintenant aux plus hautes fonctions. Renvoyez donc vos officiers et prenez leur place. Suivez l'exemple que nous vous donnons dans les administrations et le gouvernement...Consetirez-vous encore (...) à obéir à des officiers blancs, lorsque des noirs vont devenir ministres, sénateurs et députés ? Ce serait une humiliation intolérable. (...) Les officiers belges étaient, hier, au service du colonialisme ; le colonialisme se servira d'eux pour reprendre ce qu'il vous a donné. L'indépendance ne sera qu'une étiquette si l'armée n'est pas commandée uniquement par les Congolais. (...) C'est bientôt l'indépendance, enfin, vous allez être libres et mieux payés. Et puis, c'est fini d'obéir aux officiers blancs, c'est vous qui serez les officiers. Toi, tu seras capitaine et toi colonel, etc., après l'indépendance, on prendra toutes les affaires des Blancs et leurs femmes. C'est nous qui serons les maîtres. »<sup>604</sup>

Quatre lettres anonymes, presque simultanées, furent même publiées par des organes de partis politiques pour réclamer le départ des officiers belges et fustiger le comportement des leaders congolais, égoïstes et insoucians du sort des militaires congolais après l'indépendance.

La première lettre, datant du 19 mars 1960, paraît dans 'Emancipation', organe du Parti du Peuple. Elle est signée par les « Membres africains de la Force Publique » qui constatent que le Congo sera indépendant dans trois mois et que cette indépendance sera totale mais qu'il y aura deux ailes d'indépendance : 'l'aile blanche bigarrée', c'est-à-dire, la classe des grands leaders congolais et leurs conseillers blancs qui bénéficieront de tout avantage du nouvel Etat indépendant et « l'aile galvaudée » qui comprendra les inférieurs', 'les crieurs de Vive l'indépendance' et qui resteront serviteurs de

---

603 HOUART, P., La pénétration communiste au Congo, Bruxelles, Centre de Documentation Interbntionale, 28 novembre 1960, p. 20.

604 Ibid., p. 21.

l'aile bigarrée. La seconde aile aura comme sous-division : *'les plantés au mur'*, les hommes en uniforme et esclaves de la discipline. Les auteurs de cette lettre s'en prennent à Patrice Lumumba qui prône le statu quo, en jugeant les soldats incapables de prendre la place des officiers belges. Ils disent enfin qu'au cas où les leaders congolais ne voudraient pas prendre des mesures indispensables à l'organisation et l'africanisation des cadres de la Force Publique, ils assurent que l'indépendance sera boîteuse. Ils promettent à Lumumba, *'frère aimé des Blancs'*, friand de *'déclarations fausses et flatteuses'*, la ruine infernale de ses pouvoirs et de son Congo.<sup>605</sup>

Le lendemain, 20 mars 1960, une seconde lettre est publiée par *'Notre Kongo'*, organe de presse de l'ABAKO, dans laquelle un militaire anonyme s'en prend au général Janssens, accusé de s'opposer énergiquement à l'africanisation des cadres de la F.P. L'auteur de cette lettre pose la question de savoir pourquoi, qu'étant donné qu'un gouvernement congolais remplacera bientôt le gouvernement belge, les officiers Européens ne pourraient-ils pas être remplacés par des Congolais dont le sort malheureux ne semble nullement préoccuper les leaders congolais.<sup>606</sup>

Une nouvelle lettre anonyme, signée par des *'gradés et soldats F.P.'* et adressée le 29 mars 1960 au Gouverneur Général et au Collège Exécutif, est à nouveau publiée par *'l'Emancipation'*, dans son numéro du 9 avril 1960. Les auteurs constatent amèrement que leurs représentants ne font rien pour améliorer le sort des militaires. Ils taxent les leaders politiques congolais actuels d'égoïstes parce qu'ils feignent d'oublier les multiples difficultés des militaires. Ils constatent qu'ils n'ont aucun contact humain avec leurs officiers mais plutôt des rapports de domination et de soumission, assumant seuls les grades supérieurs et transformant les hommes de troupe en esclaves appartenant à une race inférieure. Ils déplorent l'immobilisme total en matière d'africanisation des cadres de la F.P. et proclament le désir unanime de tous les militaires congolais d'occuper des postes de commandement, d'avoir un salaire décent et de mettre fin à toutes les formes de discrimination au sein de la F.P. Enfin, ils déclarent publiquement et sans équivoque qu'au cas où d'ici le 30 juin prochain, les autorités ne mettent pas en œuvre les moyens adéquats pour relever le niveau de vie des militaires et ne procèdent pas à une nomination massive d'officiers noirs, ils assurent que l'indépendance du 30 juin serait boîteuse.<sup>607</sup>

Le 2 avril 1960, une quatrième lettre, écrite par un militaire anonyme, paraît dans *« Solidarité Africaine »*, journal du P.S.A. Elle reproche aux leaders

---

605 CRISP, *« Les répercussions... »*, Art.cit., p. 7-8.

606 Lettre signée *'Pour le Milico »* par Mr, X, *Notre Kongo*, 20 mars 1960.

607 CRISP, *« Les répercussions... »*, Art.cit., p. 8.

congolais le fait d'avoir des attitudes trop favorables aux conceptions belges et déplore l'absence d'africanisation, due, selon son auteur, au refus des officiers belges de porter les mêmes titres que les Congolais et à la mauvaise volonté du général Janssens. Les auteurs de cette lettre souhaitent que les post-primaires soient nommés adjudants et que certains d'entre eux soient envoyés à l'étranger pour y suivre des cours accélérés d'officier pour constituer, après le 30 juin, au moins la base d'une armée congolaise digne de ce nom. Ils demandent, par ailleurs, le renvoi des officiers de mauvaise volonté, en commençant par le général Janssens. Ils terminent en disant que si jamais ces revendications n'étaient pas écoutées, le gouvernement devrait s'attendre « à une révolte dans tous les camps de la F.P. »<sup>608</sup>

Un autre texte, qui s'inscrit dans la mouvance de ces quatre lettres, est le communiqué de l'A.P.I.C., datant du 11 avril 1960, relatif aux problèmes de la police et de l'armée et dont les auteurs furent vraisemblablement des militaires. Ses auteurs constatent tout d'abord que le travail de commissaire de police ne requiert aucune spécialité puis demandent le départ immédiat de tous les commissaires et gendarmes européens et leur remplacement par des Congolais. Ce communiqué admet, tout de même, que l'exercice de certaines fonctions de la F.P. requiert certaines spécialités et, faute de Congolais compétents, ces fonctions devraient être confiées à des mains européennes sûres. De plus, il exige la nomination de milliers de Congolais aux divers postes occupés, jusqu'alors, par des officiers subalternes et des sous-officiers et l'envoi des Congolais dans des écoles spécialisées à l'étranger – non en Belgique – qu'il faut recruter parmi les post-primaires encore en activité de service ou déjà en congé illimité. Enfin, ce communiqué évoque le danger que constituerait, pour le Congo indépendant, une police et une armée entièrement aux mains des Belges.<sup>609</sup>

Un dernier texte à ajouter à la liste des revendications d'africanisation des cadres de la F.P. est une circulaire, au ton modéré, émanant de la « *Fraternelle des anciens militaires de la F.P.* », publiée par l'organe de l'ABAKO/ Aile Kanza, qui invite les futurs leaders congolais à se pencher sur les problèmes de la F.P. Ses signataires réclament que le portefeuille de Ministre de la Défense Nationale soit confié à un ancien militaire, si possible 'apolitique'. Ils exigent que d'anciens militaires soient, en priorité, engagés dans les services de la Défense Nationale et de la Sûreté Nationale et préconisent qu'au 30 juin, l'effectif des cadres de la F.P., jusque-là composé uniquement de Belges, puisse être étoffé dans de larges proportions avec des

---

608 VANDERSTRAETEN, L.F., Op.cit., p. 105.

609 Ibid., p. 105.

éléments nationaux.<sup>610</sup> Ils déclarent, par ailleurs, que cet organisme (F.P.) devra changer de nom à partir du 30 juin et devenir l'Armée Nationale Congolaise. Un tel changement exige la modification non seulement de l'esprit mais aussi de l'organisation et un sérieux effort d'africanisation progressive des cadres de commandement de l'armée. Ils précisent enfin qu'il faut suivre des cours de six mois pour être nommé sous-lieutenant, les plus aptes devant poursuivre la formation dans les écoles militaires existant à l'étranger, en attendant qu'on en crée au pays même.<sup>611</sup>

Le 12 avril 1960, le général Janssens, Commandant en Chef de la Force Publique, diffuse le communiqué suivant pour annoncer aux unités la proclamation prochaine de l'indépendance du Congo :

*« L'indépendance du Congo sera prochainement proclamée et la Force publique, force essentiellement congolaise, se doit d'être le soutien de l'Etat Indépendant et du Congo Belge de 1908. Il est bon que l'on sache que la Force publique est au service du Congo, nonobstant les formes de l'Etat ou de gouvernement. A cet effet, dès réception de la présente, le salut national se fera aux couleurs congolaises et belges associées ».*<sup>612</sup>

En date du 22 avril 1960, 22 candidats congolais ou originaires du Rwanda-Urundi, partirent pour Bruxelles pour y recevoir leur formation à l'Ecole Royale Militaire.<sup>613</sup> Parmi ces candidats 10 étaient de l'Ecole Royale des Cadets de Luluabourg, 4 de pré-universitaire et de la 1<sup>e</sup> année de candidature de l'Université Lovanium et les autres de rhétorique des différents instituts du Congo belge et du Rwanda-Urundi. Les candidats suivirent, d'abord pendant quatre mois, à l'Ecole Royale des Cadets de Laeken, des cours de préparation à l'examen d'entrée à l'E.R.M., qu'ils devaient subir en août-septembre. Ceux qui allaient réussir à cet examen suivraient les cours normaux de l'E.R.M. à la section toutes armes pendant trois ans, ou, pour les meilleurs, éventuellement à la section Polytechnique pendant cinq ans.

Le général Janssens était convaincu qu'il ne servait à rien de mettre une police parfaite au service d'un gouvernement stupide, car ce n'était pas l'outil qui allait pallier la carence d'esprit et que les baïonnettes ne servaient

---

610 CRISP, „Répercussions...“, Art.cit., p. 9.

611 Ibid.

612 « Ordre de troupe n° 198 », établi depuis le 28 janvier 1960, Congo, (30 avril 1960), p. 355.

613 F.P., « La vie à la Force Publique », B.M., 101 (juin 1960), p. 412-413.

absolument à rien lorsqu'elles étaient mises au service d'une politique incohérente.<sup>614</sup>

Le 23 avril 1960, le général Janssens alla exposer sa vision de l'organisation de la future armée congolaise au Collège Exécutif. Il rappela que, depuis les 80 ans de son existence, la Force Publique s'est révoltée quatre fois et que si on ne faisait rien, elle se révolterait encore et plus tôt qu'on ne croyait.

En réaction, Kasa-Vubu dit qu'il fallait immédiatement envoyer des militaires congolais dans les écoles étrangères pour former des cadres le plus vite possible. Paul Bolya demanda que l'on puisse accélérer la promotion des Africains de la Force Publique. Lumumba, quant à lui, ajouta qu'il fallait faire quelque chose de très important, tout de suite. Ce dernier voulait que, le jour de l'indépendance, l'opinion publique internationale sache que le Congo est devenu réellement indépendant, mais il estimait qu'il fallait nécessairement préserver le principe hiérarchique. Rien ne devait être fait tout de suite.<sup>615</sup>

Le 10 mai 1960, dix nouveaux gradés d'élite sont nommés au grade d'adjudant, portant le nombre total d'adjudants à 19 dans le pays.

Quelques semaines, après cette rencontre, le gouvernement donna l'ordre de créer immédiatement une école de sous-lieutenants, de continuer de nommer les adjudants et d'envoyer les cadets de Luluabourg, du moins ceux qui étaient prêts, directement en Belgique pour préparer l'Ecole militaire. Le Général Janssens ne voulait rien savoir de cela mais il fit exécuter la décision.

Le 15 mai 1960, le général Janssens se justifia en disant que c'était une erreur de croire que le commandement ne se préoccupait pas suffisamment de la promotion des Congolais. Car cette question faisait l'objet de toute l'attention du Commandant en chef. Il fallait se convenir, toutefois, qu'à la F.P., les grades ne s'accordaient pas mais se méritaient et qu'il relevait du commandement seul de fixer les conditions de promotion des Congolais, suivant les instructions diverses du Gouvernement congolais.<sup>616</sup>

Le 20 juin 1960, peu avant la proclamation de l'indépendance du Congo, les autorités tant civiles que militaires étaient confiantes. Elles continuaient à considérer la F.P. comme étant la seule force capable de maintenir l'ordre au Congo. Comme on peut le constater dans une allocution du général

---

614 JANSSENS, E., Op.cit., p. 258.

615 Idem, p. 79.

616 CRISP, « Répercussions... », Art.cit., p. 7.



Janssens, du 20 juin 1960, dans laquelle il appelle les troupes à la loyauté envers le nouvel Etat congolais :

*« Nous avons été la force du vieux Congo indépendant, nous sommes la force du Congo d'aujourd'hui et à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1960, nous serons la force du nouvel Etat indépendant du Congo. Dès ce moment, nous obéirons tous, au Gouvernement congolais avec le désir de servir le Pays, comme nous l'avons toujours servi, c'est-à-dire avec fidélité, discipline, courage et efficacité. Fiers de nos sept campagnes victorieuses, aidés par nos glorieuses traditions, pensant à 12.000 morts, nous entrerons dans le nouvel Etat la tête haute, le cœur confiant, les muscles forts, prêts à tous les sacrifices pour que vive le Congo, dans l'ordre et dans la paix ».*<sup>617</sup>

Tous ces discours ne semblent pas prendre très au sérieux l'imminence du danger annoncé dans la presse et dans les rapports de la Sûreté.

## 2. Mutinerie (5-10 juillet 1960)

Le 5 juillet 1960, jour même où éclate la mutinerie, le journaliste Jean Kestergat, envoyé spécial de *Libre Belgique* à Léopoldville, est très optimiste parce qu'il considère la F.P. comme la seule institution capable de sauver le pays :

*« C'est tout l'avenir du Congo qui est en jeu. Un seul moyen : la Force Publique qui demeure le miracle de ce Congo qui fut belge. La F.P. est aujourd'hui la seule institution solide de ce pays. Ses soldats ont un esprit de corps : ils ne sont plus des Bangala, Bayaka ou Bakongo, ils sont la Force Publique. Tous ont la même allure martiale, le même sourire jusqu'aux oreilles, la même efficacité aussi. La Force Publique fait une prodigieuse démonstration : bien encadrés, bien formés, les Congolais sont capables de réaliser de grandes choses. »*<sup>618</sup>

Bien sûr que durant cette période difficile des premiers pas du Congo dans l'indépendance, le Congo avait grandement besoin d'une force congolaise loyale, capable de défendre son intégrité territoriale et de faire régner l'ordre, faire respecter les lois et protéger les personnes et les biens. La Force Publique était prête à assumer toutes ces missions et à être une armée nationale au service de tous. Pourtant, la question de l'africanisation n'ayant pas été totalement réglée avant l'indépendance, elle fut donc le motif majeur de la mutinerie de juillet 1960.

Le 30 juin 1960, jour de l'indépendance, le Président Kasa-Vubu ne fit aucune allusion, dans son allocution, à la Force Publique. Il fit plutôt lire aux troupes, par après, la déclaration suivante :

---

617 Nsango ya Bisu, n° spécial, (20 juin 1960).

618 La Libre Belgique, (5 juillet 1960), p. 2.

« Officiers, sous-officiers, gradés et soldats. En tant que Chef de l'Etat Indépendant du Congo, j'adresse un cordial salut à la Force Publique et lui exprime toute ma confiance. Je sais que le pays peut compter sur son armée congolaise et que, dans toutes les circonstances, elle sera digne de ses glorieuses traditions». <sup>619</sup>

Le Premier Ministre Lumumba, Ministre de la Défense Nationale, n'évoqua pas, lui aussi, la question du sort de la Force Publique dans son intervention improvisée. Pourtant, les soldats voulaient entendre de leurs nouvelles autorités des changements significatifs de leur situation, après l'indépendance. Mais ils réalisent qu'ils ne tireront aucun bénéfice de l'indépendance, profitant aux seuls civils. Il est maintenant clair, à leur esprit, que le Commandant en chef et tous les officiers vont continuer à être des Belges.

Le Gouvernement prend au sérieux le danger de ce malaise au sein de l'armée. Un Conseil des Ministres est convoqué, le 4 juillet 1960, et il y est décidé de constituer une commission chargée de l'étude de la nouvelle organisation de l'armée afin de supprimer toute trace de discrimination raciale.

Le Général Janssens considère cette décision comme déraisonnable et incompatible avec l'esprit de la discipline militaire. C'est avec le Colonel Marlière et sept gradés congolais que Lumumba conçoit les plans d'africanisation.

Au courant de la même journée du 4 juillet, la situation se dégrade au Camp Léopold et les sous-officiers incitent les hommes de troupe à l'indiscipline et à la désobéissance. Au Camp Léopold, à 14 heures, l'adresse du Général Janssens est huée par la troupe, sur un signal d'un gradé d'élite, en présence du Premier Ministre Lumumba. Ce sous-officier instigateur est immédiatement dégradé et trois de ses suiveurs sont mis au cachot. Cet incident aggrave la situation qui est déjà tendue.

Le lendemain, le Général Janssens convoque une réunion à laquelle participent les sous-officiers et les hommes en service à l'Etat-major Général de la F.P. et au cours de laquelle il confirme les craintes des soldats concernant le statu quo de leur sort en écrivant au tableau ce qui suit : « *Après l'indépendance = Avant l'indépendance* ». <sup>620</sup>

L'après-midi, à partir de 16 h, la mutinerie éclate et la troupe exige le départ du Général Janssens. Les mutins se plaignent de leurs conditions de

---

619 GILIS, C.A., Op.cit., p. 241.

620 MARLIERE, L., Art.cit., p. 81.

vie (solde, nourriture, etc.) et du comportement de leurs chefs belges. Un gradé de la F.P. expose à la Radio-Léo les revendications des soldats :

*« Le chef de l'Etat (...) touche plus deux millions, le premier ministre, un million 200.000, les ministres 800.000, les députés 500.000, et pour nous autres soldats et gradés qui sommes continuellement sur la brèche : rien. Pas de promotions, pas d'augmentation de solde, pas d'avancement, mais des prestations exténuantes. L'indépendance ne nous a rien rapporté. »<sup>621</sup>*

La situation n'est plus maîtrisable, les officiers et sous-officiers sont débordés et les détenus des corps de garde sont libérés. Le mouvement de révolte se propage, le soir même, du Camp Léopold II au Camp Hardy à Thysville. Le Général Janssens tente de faire venir en vain les troupes de Thysville pour maîtriser la situation à Léopoldville. Mais les colonnes rassemblées se disloquent, se mutinent et cassent les dépôts de munitions, menacent les officiers, déshabillent les assistantes sociales et les institutrices du Camp. La nuit, ils attaquent les officiers réfugiés dans les collines et le lendemain, ils se livrent au viol de deux femmes dans la région.<sup>622</sup>

Le 5 juillet au matin, Lumumba est informé des événements qu'il minimise comme une sorte de grève. Il convoque, dans la soirée, le Général Janssens pour l'informer des mesures qu'il allait prendre le lendemain. Le 6 juillet, dès 7h30 du matin, Lumumba est au Camp Léopold pour communiquer ses décisions en présence du Général Janssens :

*« Tous les gradés et soldats sont promus, à la date du 1<sup>er</sup> juillet 1960, à un grade supérieur sauf pour les recrues des centres d'instruction, c'est-à-dire le soldat de deuxième classe devient soldat de première classe, le soldat de première classe devient caporal, le caporal devient sergent, le sergent devient premier sergent, le premier sergent devient sergent-major et le premier sergent-major devient adjudant. Les promotions ultérieures se feront suivant les mérites de chacun... Je vous rappelle que les représentants du gouvernement parmi vous sont vos officiers, vos sous-officiers et vos gradés, lesquels ont prêté serment de servir notre pays avec loyauté. »<sup>623</sup>*

Après cette déclaration, il y a des murmures et de vives protestations. Lumumba est hué et il est obligé de prendre la fuite. Car pareille mesure ne

---

621 HOUART, P., Op.cit., p. 23. N.B. Le fait d'avoir négligé la formation d'officiers congolais a fortement influencé l'évolution de la mutinerie. Car dès lors que les officiers belges étaient soit neutralisés, soit arrêtés ou expulsés ou étaient en fuite, les mutins, qui étaient privés d'officiers, n'avaient plus à leur portée que la voie de l'anarchie et de l'indiscipline la plus complète.

622 GILIS, C.A., Op.cit., p. 242.

623 Idem, p. 243.

supprime, en aucun cas, la discrimination raciale puisque les Congolais ne peuvent pas encore franchir le cap du grade d'adjudant.

Immédiatement après, les mutins se dispersent dans la ville. Le Président Kasa-Vubu regrette cette déclaration du Premier Ministre qu'il considère comme une grave faute politique et propose que le Général Janssens soit remplacé par un Congolais. Lorsque Lumumba constate que la fureur des mutins est dirigée contre lui et son Gouvernement, il révoque le général Janssens et promet des mesures contre les officiers et les sous-officiers européens, coupables du chef d'excitation des militaires congolais et que des promotions interviendraient en faveur des militaires en vue de leur permettre d'accéder à la direction de l'armée nationale.

Le 6 juillet 1960, après la réunion du Conseil des Ministres, Lumumba n'avait aucune envie de précipiter l'africanisation et ne voulait pas encore nommer des Congolais au grade d'officier. Il aurait même souhaité avoir un autre commandant en chef belge mais progressiste. Compte tenu du fait qu'à Thysville, plusieurs officiers et leurs femmes ont été molestés, Kasa-Vubu et Lumumba décident de se rendre sur place, au Camp Hardy de Thysville, pour tenter de calmer la situation. Lumumba reviendra dans la nuit du 6 au 7 juillet 1960 et restera le jour suivant pour tenter de mettre fin à la mutinerie. Il reçoit les récriminations et les doléances des soldats et se laisse convaincre qu'il faut agir le plus vite possible pour non seulement adjoindre des Congolais aux officiers blancs amis aussi renvoyer, le plus rapidement possible, les indésirables en Belgique.

C'est au courant de cette journée du 7 juillet 1960 que Bovie propose à Lumumba de nommer Joseph-Désiré Mobutu, secrétaire à la présidence, comme chef d'état-major de la F.P. et le colonel Henniquiau, chef de cabinet de Lumumba à la Défense Nationale. Durant la nuit, appelée aussi la « *folle nuit des Russes* », vers 22h30, les soldats du Camp Léopold paniquent parce qu'une rumeur circule que des avions russes auraient atterri à l'aéroport avec des armes. Durant la même nuit, l'ambassadeur de Belgique, Van den Bosch, a un tête-à-tête avec le Premier Ministre Lumumba, entretien au cours duquel il fait preuve de grande maladresse en évoquant des allusions menaçantes sur une éventuelle consultation des puissances de l'OTAN si la situation venait à s'aggraver. A la fin de son intervention, Lumumba lui fit remarquer que tous les troubles étaient dus à la faute des Belges et même la rumeur sur l'atterrissage d'avions soviétiques serait une initiative des officiers belges eux-mêmes. Vers 2 h du matin, Lumumba sort de sa résidence pour aller passer la nuit au Camp Léopold parce qu'il était convaincu d'être victime d'un complot et voulait rester en lieu sûr.

Si les mutineries de Léopoldville et de Thysville sont calmées le 8 juillet 1960, à partir de cette date, des mutineries éclatent dans d'autres localités du

pays. Les plus graves ont lieu, le 8 juillet à Matadi et à Elisabethville et le 9 juillet à Luluabourg.

C'est en ce moment que le Gouvernement belge décide unilatéralement, de faire intervenir des troupes belges d'Afrique et de l'envoi de troupes métropolitaines. Cette intervention s'opère en violation flagrante du traité général d'amitié et d'assistance signé entre les gouvernements congolais et belges, en date du 29 juin 1960, dont l'article 6 stipule :

*« Toute intervention militaire des forces militaires belges stationnées dans les bases du Congo ne pourra avoir lieu que sur demande expresse du Ministre congolais de la Défense Nationale »*<sup>624</sup>

La Belgique justifiait sa décision en invoquant le cas de force majeure et un argument moral en affirmant qu'elle envoyait ses troupes au Congo pour assurer la protection de ses ressortissants que le Gouvernement congolais était incapable d'assurer. Curieusement, l'intervention belge a dépassé ses intentions déclarées et a fortement contribué à la détérioration de la situation au Congo en apportant son appui au gouvernement provincial du Katanga, qui proclamera, le 11 juillet 1960, l'Etat indépendant du Katanga.

### 3. La création de l'Armée Nationale Congolaise

Le 8 juillet 1960, un Conseil extraordinaire de Ministres se tient au Camp Léopold, en présence du Président Kasa-Vubu. Il s'agit de discuter de l'avenir de la F.P. En fin d'après-midi, le gouvernement publie un communiqué pour fixer l'opinion sur la nouvelle armée qui porte le nom d'Armée Nationale Congolaise (A.N.C.) et qui sera dirigée et commandée par des Congolais. Le chef de l'Etat assumera le commandement suprême de l'Armée tandis que le Premier Ministre et Ministre de la Défense Nationale assurera le commandement de l'Armée conformément à la structure gouvernementale telle qu'elle a été approuvée par le Parlement. Un comité d'état-major est créé et placé sous l'autorité d'un militaire congolais. Les groupements, bataillons et compagnies seront placés sous le commandement des militaires congolais. Enfin, ce communiqué précise que les officiers et sous-officiers belges, qui sont disposés à servir loyalement le Congo, ne seront pas écartés.

L'Armée Nationale Congolaise (A.N.C.) est créée par décret du 8 juillet 1960 et c'est M. Kasongo, Président de la Chambre, qui l'annonce :

*« La Force publique s'appellera désormais armée nationale congolaise (A.N.C.) ; les postes de commandement dans l'armée passeront immédiatement par voie de*

---

624 GILIS, C.A., Op.cit., p. 252.

*nomination aux Congolais ; les officiers d'ordonnance auprès du chef de l'Etat et du Premier Ministre devront être des Congolais. »*<sup>625</sup>

Ce décret dispose que la prérogative de nommer les officiers supérieurs et généraux des forces armées revient au chef de l'Etat tandis qu'une procédure de vote est prévue pour la désignation des officiers subalternes.

En cette journée de création de l'A.N.C., une seule nomination intervient, c'est celle de l'adjudant Justin Kokolo Longo, à titre provisoire, comme Commandant du Camp Léopold.<sup>626</sup>

Le jour suivant, en application de ce décret, on procède à deux nominations effectives : celle d'un général commandant en chef et celle d'un chef d'état-major général. Le nom de Mobutu fut avancé pour le poste de Commandant en chef, mais sur l'insistance du Ministre Remy Mwamba, le choix s'arrête sur Victor Lundula, ancien combattant 1940-1945, bourgmestre de la Commune de Kikula à Jadotville et président de l'Union des Anciens Combattants Katangais. Il est commissionné par le Chef de l'Etat comme général, Commandant en Chef de l'Armée Nationale Congolaise.<sup>627</sup> La seconde nomination est celle de Joseph Mobutu, ancien sergent comptable dactylographe qui avait servi pendant sept ans à l'armée, qui avait été chef du pool de dactylographie du Quartier Général de la F.P., puis journaliste à « *L'Avenir Colonial* », ensuite à « *Actualités Africaines* »<sup>628</sup> et secrétaire d'Etat à la présidence, qui était très populaire parmi les soldats, est nommé colonel, chef d'état-major. Trois nominations prochaines des commandants de groupement et de chefs d'état-major congolais sont annoncées en même temps que des nominations des commandants de bataillon, de compagnie et de peloton. L'adjudant Kiembe est, peu après, nommé chef d'état-major adjoint. Ces nominations ont un effet psychologique parce qu'elles concernent moins les grades que les fonctions et sont le reflet des rapports de forces politiques et ethniques. Des élections sont organisées dans quelques garnisons, sous la présidence des autorités civiles congolaises locales.

Des officiers subalternes et leurs techniciens sont également choisis parmi les anciens cadres belges, disposés à servir loyalement le Congo et à s'adapter au nouveau régime.

---

625 DDN (EMG/FAZ), Op.cit., p. 18.

626 GILIS, C.A., Op.cit., p. 246.

627 VANDERSTRAETEN, L.F., Op.cit., p. 241.

628 Il signait ses articles sous le pseudonyme « De Banzy », l'homme de Banzyville.

Suite au conflit qui oppose le Président Kasa-Vubu au Premier Ministre Lumumba, en date du 5 septembre 1960, le général Lundula est révoqué le 12 septembre 1960, date de la neutralisation du Gouvernement Lumumba.

L'A.N.C., à peine née, sera confrontée à des problèmes d'unité, de cohésion et de discipline. Elle devait faire face à la politisation des militaires et au fait qu'elle n'inspirait plus confiance à personne : ni à la population, ni aux autorités politiques du pays ni aux autorités de l'ONUC (Organisation des Nations Unies au Congo).

Le 17 novembre 1960, l'A.N.C. fit sa première sortie d'un grand défilé organisé, à Kinshasa, avec honneur et fierté, devant les autorités nationales et diplomatiques, les responsables des forces de l'ONU et devant la population, des troupes impeccables et martiales pour montrer qu'elle était devenue une armée unie, organisée, disciplinée et prête à défendre la sécurité et l'intégrité du territoire, la sauvegarde des populations et le maintien de l'ordre à l'intérieur.<sup>629</sup>



*Photo n° 41 : Léopoldville, la reine salue le Commandant en chef de la F.P., le Général Emile Janssens, lors de la visite du Roi Baudouin 1<sup>er</sup> au Congo (1955). (Source : © MRA, Bruxelles*

629 DDN (EMG/FAZ), Op. cit., p. 18.

Cette date du 17 novembre 1960, choisie par Mobutu pour organiser le grand défilé militaire consacrant la sortie publique de l'A.N.C., fut, par la suite, considérée comme celle de la fête de l'armée jusqu'à la chute du régime du Président Mobutu en mai 1997.



*Photo n°42 : Arrivée à Bruxelles du détachement de la Force Publique le 20 juin 1958, venu participer à l'Exposition Universelle de Bruxelles de 1958. Défilé dans les rues d'Ostende avant de se rendre à la caserne. (Source : © Mininfor n°01.912/1958, Congopresse, BNC).*

*Les soldats de Bula Matari (1885-1960) ... Histoire sociale de la Force Publique du Congo Belge.*





*Photo n°43 : Position des troupes à Léopoldville lors des émeutes du 4 janvier 1959  
(Source : ©BNC, Kinshasa)*



*Photo n°44: M. Joseph Mbungu, bourgmestre de la Commune africaine de Matete (1958-1959), procède à l'interrogatoire des personnes suspectées d'avoir participé à l'émeute du 4 janvier 1959 à Léopoldville. Source : Revue Congolaise Illustrée, 2 (février 1959),p.19.*



*Photo n° 45 : Pierre Canon reconfortant des enseignantes après les émeutes de janvier 1959 (Source : © BNC, Kinshasa)*



*Photo n° 46: Promenade militaire au Kasai lors du conflit Luba-Lulua (1959) . (Source : © BNC, Kinshasa)*

*Les soldats de Bula Matari (1885-1960) ...Histoire sociale de la Force Publique du Congo Belge.*



*Photo n° 47: Peloton commandé par un adjudant congolais à Luluabourg, prêt à intervenir pour rétablir l'ordre dans le conflit opposant Lulua et Luba (1959). Source : Revue Congolaise Illustrée, 5 (mai 1960), p. 18.*



*Photo n 48: Soldat infirmier soignant des malades civils après l'intervention dans le conflit entre Lulua et Luba (1959). (Source : Revue Congolaise Illustrée, 5 mai 1960), p. 18.*



Photos n° 49 : Les 9 premiers adjudants congolais (1959). Source : *La Voix du Congolais* (décembre 1959), p. 723.

*Les soldats de Bula Matari (1885-1960) ... Histoire sociale de la Force Publique du Congo Belge.*



*Photo n° 50 : Justin Kokolo Longo,*

*élevé successivement au grade d'adjudant avant le 30 juin 1960, puis par après à celui de lieutenant-colonel, avec pour fonction celui de Commandant du Camp de Léopoldville. Il fut tué par les soldats tunisiens de l'O.N.U.C., dans la nuit du 21 au 22 novembre 1960, lorsqu'il commandait un peloton envoyé à l'Ambassade du Ghana pour expulser le chargé d'affaires d'ambassade. Depuis lors, le Camp Léopold II a été débaptisé « Camp Lieutenant-Colonel Kokolo*  
 ((Source : © ARNACO)



*Photo n°51 : Soldat sur un billet de banque émis le 1<sup>er</sup> mai 1955*  
 (Source : Banque Centrale du Congo)